

APPEL À PROJETS 2023

Année des Polonais dans le Pas-de-Calais



Collection particulière, AD62

VOUS ÊTES UNE COLLECTIVITÉ OU UNE ASSOCIATION ?

**VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER AUX COMMÉMORATIONS
LIÉES À L'ARRIVÉE DES PREMIERS POLONAIS DANS LE PAS-DE-CALAIS ?**

LE DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS PEUT VOUS AIDER !

CONTEXTE ET ENJEU

Conclue à Varsovie le 3 septembre 1919, la convention franco-polonaise d'émigration et d'immigration a organisé le déplacement d'un demi-million de travailleurs polonais en France, en particulier dans les régions minières, tels le Pas-de-Calais et le Nord qui en ont accueilli de 40 à 45 %, mais aussi sur les terres agricoles (pour 15 %).

Le Département du Pas-de-Calais a souhaité s'impliquer dans la commémoration de cet événement fondateur de son histoire récente par des opérations de collecte de mémoire, la conception d'une exposition itinérante, *Sto lat ! La Polonia a cent ans*, ou par une programmation culturelle dédiée. Il s'est aussi voulu facilitateur d'initiatives émanant d'institutions, de collectivités ou d'associations territoriales, par le biais d'un appel à projets, déployé en deux phases sur 2019 et 2020. 49 dossiers ont ainsi pu être soutenus.

Centenaire du pic de l'immigration polonaise, l'année 2023 devrait pouvoir constituer une nouvelle étape dans la valorisation et la transmission intergénérationnelle de sa mémoire comme de ses pratiques associatives et culturelles, en y associant plus spécifiquement la **jeunesse** dans une vision d'avenir de la Polonia en France ; elle devrait aussi être l'occasion de mettre en avant les perspectives et les opportunités que représentent pour le Pas-de-Calais ses liens avec la Pologne.

Pourront être retenues les opérations mettant en avant la pérennité de leurs productions ou leur caractère innovant, l'implication forte des habitants et une visibilité intercommunale, voire départementale. Parmi les axes pouvant être soutenus, sont envisageables la valorisation de l'histoire et des traditions polonaises, la transmission et l'évolution des pratiques culturelles et sportives, mais aussi la création culturelle et artistique.

QUI PEUT PORTER UN PROJET ?

Les projets peuvent être présentés par :

- des collectivités (communes et groupements de communes) ;
- des structures associatives ;
- des établissements d'enseignement.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Pour pouvoir bénéficier d'un soutien du Département, les projets présentés doivent :

- avoir des objectifs correspondant aux critères thématiques définis ci-dessus ;
- proposer des productions pérennes ou au caractère innovant ;
- se dérouler, en tout ou partie, sur le territoire du Pas-de-Calais ;
- impliquer fortement les habitants aux enjeux liés aux commémorations.

Seront en revanche exclus d'une telle aide les manifestations ponctuelles ou la restauration comme l'entretien de monuments, aussi bien que les déplacements entre la Pologne et la France (frais de transport et d'hébergement). Un seul projet pourra être présenté par demandeur.

Les projets devront se dérouler entre janvier et décembre 2023.

L'aide départementale viendra compléter un financement local ou intercommunal (éventuellement, de même niveau).

La subvention du Département sera versée par virement administratif en deux fois :

- un premier acompte de 60 % du montant total prévu après validation du projet par le Département,
- le solde à la fin de l'action, sur présentation des pièces justificatives (factures, etc.).

Les projets retenus pourront en outre bénéficier :

- d'une insertion dans la communication générale départementale (en particulier par le biais des outils en ligne),
- d'un soutien en ingénierie (par le biais d'une aide à la recherche des Archives départementales du Pas-de-Calais ou le prêt gratuit d'une exposition itinérante).

COMMENT CANDIDATER ?

Télécharger le dossier de candidature sur le site internet des Archives départementales du Pas-de-Calais : www.archivespasdecalais.fr.

Le dossier sera à renvoyer à :
Monsieur le Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Hôtel du Département
Rue Ferdinand Buisson
62018 ARRAS CEDEX 9

L'étude d'éligibilité des dossiers sera réalisée par les services du Département. Les projets seront ensuite examinés par la Commission permanente du Conseil départemental pour attribution de la subvention.

DATE LIMITE DE CANDIDATURE

Remise des offres définitives : 15 septembre 2022 pour une réalisation en 2023.

PLUS DE RENSEIGNEMENTS : hermant.marina@pasdecalais.fr / 03 21 71 64 38 ou par courrier (Archives départementales du Pas-de-Calais, 1 rue du 19 mars 1962, 62000 DAINVILLE).

APPEL À PROJETS
Dossier de candidature

Le porteur du projet :

- ☐ Association
- ☐ Commune
- ☐ Groupement de communes
- ☐ Autres (précisez)

Organisme porteur de projet :

Adresse du siège social :

.....

Code postal :Commune :

Téléphone :E-mail :

Numéro de SIRET de l'organisme **(OBLIGATOIRE)** :

Représentant légal :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal :Commune :

Personne chargée du dossier :

Nom : Prénom :

Qualité :Téléphone :

E-mail :

Pièces à joindre au dossier :

Pour une demande de subvention, il vous suffit de nous envoyer les documents suivants :

- un courrier de demande de subvention adressé au Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais,
- le dossier de demande de subvention complet,
- un RIB ou RIP.

Si vous êtes une association : les statuts de l'association déposés ou approuvés en un seul exemplaire.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte

INTITULÉ DU PROJET

(Entourez la/les typologies correspondantes à votre projet)

Concert

Publication

Web

Autres (préciser)

OBJECTIFS DU PROJET (SENS)	

[illegible]

DESCRIPTION DU PROJET

CONTENU DU PROJET

(Déroulé à joindre si programme précis)

Nature, descriptif et étapes de mise en œuvre du projet

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

LES PUBLICS VISÉS

(Cochez les publics visés)

- ☐ Tous publics
- ☐ Scolaires
- ☐ Public étranger (préciser)
- ☐ Public dit empêché (personnes à mobilité réduite...)
 - ☐ Public scientifique
 - ☐ Autres (préciser)

LES PARTENAIRES ASSOCIÉS

(Une attention particulière sera apportée aux projets qui développent un partenariat entre structures).

MONTANT DE LA SUBVENTION SOLLICITÉE AUPRÈS DU DÉPARTEMENT

(Indiquer le pourcentage correspondant au coût total de l'opération)

AUTRES DEMANDES DE SUBVENTIONS SOLLICITÉES AUPRÈS D'ORGANISMES PUBLICS/PRIVÉS

(Préciser si la demande est en cours ou acquise et les montants sollicités ou acquis)

MODÈLE DE BUDGET PREVISIONNEL

CHARGES spécifiques à l'action	MONTANT (€)	PRODUITS spécifiques à l'action	MONTANT (€)
60 - Achats de services		70 - Ventes de produits finis, prestations de services	
Achats d'études et de prestations de services		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations de services	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et de petit équipement			
Fournitures administratives		74 - Subvention d'exploitation	
Autres fournitures		Etat (à préciser)	
61 - Services extérieurs			
Sous-traitance générale			
Locations mobilières et immobilières			
Entretien et réparation		Région	
Assurances			
Documentation		Département	
Divers			
62 - Autres services extérieurs		Communauté de communes	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Communauté d'agglomération	
Publicité, publications		Commune	
Déplacements, missions et réceptions			
Frais postaux et de télécommunication		CNASEA (emplois aidés)	
Services bancaires			
Divers		Organismes sociaux (à préciser)	
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations		Autres (à préciser)	
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel		75 - Autres produits de gestion courante	
Rémunérations du personnel		Cotisations	
Charges sociales		Autres recettes attendues (à préciser)	
Autres charges de personnel		76 - Produits financiers	
65 - Autres charges de gestion courante		77 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion	
67 - Charges exceptionnelles		Sur exercice(s) antérieur(s)	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprise sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES		TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite des biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	

NOTES